

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/019

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

EXTRAIT**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**Arrondissement de
BESANCON

Séance du 08/04/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 26/03/2024 et que le nombre des membres en exercice est de dix neuf.

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point 10), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Thomas HOUSSIN donne pouvoir à Damien LAPOUGE,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET BOIS ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

	Compte administratif	Compte de gestion
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	91 868,89 €	91 868,89 €
Recettes de fonctionnement	123 539,99€	123 589.99€
Excédent (+) 2023	31 671.10 €	31 671.10 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2022	44 447.26 €	44 447.26 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2023	76 118.36 €	76 118.36 €

Publié le 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212502587-20240408-2024021-DE

Investissement		
Dépenses d'investissement	965.25	965.25 €
Recettes d'investissement	0 €	0 €
Déficit (-) 2023	-965,25 €	-965,25 €
Excédent d'investissement cumulé 2022	43 473.25 €	43 473.25 €
Excédent d'investissement cumulé 2023	42 508,00 €	42 508,00 €
Excédent cumulé	118 626.36 €	118 626,36 €

Après présentation du compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2023 et celles du compte administratif 2023, le Conseil Municipal l'approuve par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, le 8 avril 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

